Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission d'équivalence des titres, diplômes et certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger

A.M. 19-10-2026 M.B. 29-10-2026

La Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur,

La Ministre de l'Enseignement pour Adultes,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique, article 83, §1er, alinéa 1er, 26° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juin 2016 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des titres, diplômes et certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger, articles 16 et 17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 81 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2024 portant nomination des membres de la Commission d'équivalence des titres, diplômes et certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger tel que modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 2023 ;

Sur proposition de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1er. - Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par « section » une des sections de la Commission d'équivalence visées à l'article 16 de l'arrêté du Gouvernent de la Communauté française du 29 juin 2016 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des titres, diplômes et certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger.

Article 2. - Sont nommés membres de la section « Philosophie » de la Commission d'équivalence :

1° Valérie AUCOUTURIER (USL-B) ;

2° Sylvain CAMILLERI (UCL) ;

3° Arnaud DEWALQUE (ULg) ;

4° Benoît TIMMERMANS (ULB).

Article 3. - Sont nommés membres de la section « Théologie » de la Commission d'équivalence :

1° Geoffrey LEGRAND (UCL).

Article 4. - Sont nommés membres de la section « Langues, lettres et traductologie » de la Commission d'équivalence :

1° Laurent BEGHIN (UCL) ;

2° Audrey LOUCKX (UMons) ;

3° Antje BUESSGEN (UCL) ;

4° Philippe SWENNEN (Ulg) ;

5° Nicolas MAZZIOTTA (ULg) ;

6° Cécile BOCIANOWSKI (ULB).

Article 5. - Sont nommés membres de la section « Histoire, histoire de l'art et archéologie » de la Commission d'équivalence :

1° Philippe DESMETTE (USL-B) ;

2° Florence CLOSE (Ulg) ;

3° Danielle LEENAERTS (UNamur).

Article 6. - Sont nommés membres de la section « Information et Communication » de la Commission d'équivalence :

1° Sandrine ROGINSKY (UCL) ;

2° Fanny BARNABE (Unamur) ;

3° Jeremy HAMERS (ULg) ;

4° Louis WIART (ULB) ;

5° Frédéric MOENS (HE Galilée) ;

6° Natacha WALLEZ (HE2B) ;

7° Valérie COLLET (HEPHC).

Article 7. - Sont nommés membres de la section « Sciences politiques et sociales » de la Commission d'équivalence :

1° Amine AIT CHALAAL (UCL) ;

2° Jean-François GUILLAUME (ULg) ;

3° Corinne TORREKENS (ULB) ;

4° François-Xavier DUBUISSON (HE2B) ;

5° Barbara STEVENS (HEPL).

Article 8. - Sont nommés membres de la section « Sciences juridiques » de la Commission d'équivalence :

1° Anne-Lise SIBONY (UCL) ;

2° René ROBAYE (UNamur) ;

3° Quentin DETIENNE (ULg) ;

4° Julien PIERET (ULB) ;

5° Muriel MONNART (HEH) ;

6° Létitia DUMONT (HE2B).

Article 9. - Sont nommés membres de la section « Criminologie » de la Commission d'équivalence :

1° Vincent SERON (ULg) ;

2° Dominique DE FRAENE (ULB).

Article 10. - Sont nommés membres de la section « Sciences économiques et de gestion » de la Commission d'équivalence :

1° Anouk CLAES (USL-B) ;

2° Claire DUPONT (UMons) ;

3° Alain de COMBRUGGHE DE PICQUENDAELE (UNamur) ;

4° Louis ESCH (ULg) ;

5° Jean-Luc DE MEULEMEESTER (ULB) ;

6° Muriel MONNART (HEH) ;

7° Aurore DUVIEUSART (HEAJ) ;

8° Marc FIEVET (EA) ;

9° Frédéric REMY (HERS) ;

10° Philippe HACKEN (HE Galilée) ;

11° Catherine BIENFAIT (HENaLLUX) ;

12° Fatima AIT LALLA (HEFF).

Article 11. - Sont nommés membres de la section « Sciences psychologiques et de l'éducation », sous-section type long de la Commission d'équivalence :

1° Stephan AGRIGOROAEI (UCL) ;

2° Axelle CALCUS (ULB).

Article 12. - Sont nommés membres de la section « Sciences psychologiques et de l'éducation », sous-section type court, de la Commission d'équivalence :

1° Joachim SOSSON (HEAJ) ;

2° Nathalie LEGROS (HE) ;

3° Cécily CHAMPION (HERS) ;

4° Benoît CLAUS (HEC) ;

5° Axel POLET (EPS).

Article 13. - Sont nommés membres de la section « Sciences médicales » de la Commission d'équivalence :

1° Diego CASTANARES (UNamur) ;

2° François JOURET (ULg) ;

3° Pierre WAUTHY (ULB) ;

4° Nicolas TAJEDDINE (UCL).

Article 14. - Sont nommés membres de la section « Sciences vétérinaires » de la Commission d'équivalence :

1° Isabelle DONNAY (UCL) ;

2° Claire DIEDERICH (UNamur) ;

3° Hélène AMORY (ULg) ;

4° Charles MICHAUX (ULB).

Article 15. - Sont nommés membres de la section « Sciences dentaires » de la Commission d'équivalence :

1° Selena TOMA (UCL) ;

2° Alain VANHEUSDEN (ULg) ;

3° Régine GLINEUR (ULB).

Article 16. - Sont nommés membres de la section « Sciences biomédicales et pharmaceutiques » de la Commission d'équivalence :

1° Bertrand BLANKERT (UMons) ;

2° Jonathan DOUXFILS (UNamur) ;

3° Véronique FLAMAND (ULB) ;

4° Sandra FLORQUIN (HECh) ;

5° Gaël GILBERT (HELHa) ;

6° Aude DILLIS (HELdB).

Article 17. - Sont nommés membres de la section « Sciences de la santé publique », sous-section type long, de la Commission d'équivalence :

1° Benoît PETRE (ULg) ;

2° Vincent LORANT (UCL) ;

3° Samuel STIPULANTE (ULg) ;

4° Dan LECOCQ (ULB).

Article 18. - Sont nommés membres de la section « Sciences de la santé publique », sous-section type court, de la Commission d'équivalence :

1° Laurence PIRON (HELMO) ;

2° Massoumeh DARVISHI BAHAMBARI (HE Ferrer).

Article 19. - Sont nommés membres de la section « Sciences de la motricité » de la Commission d'équivalence :

1° Philippe MAHAUDENS (UCL) ;

2° Boris JIDOVTSEFF (ULg) ;

3° Stéphane BAUDRY (ULB) ;

4° Arnaud TINLOT (HE2B).

Article 20. - Sont nommés membres de la section « Sciences » de la Commission d'équivalence :

1° Christophe TROESTLSER (UMons) ;

2° Eric LAMBIN (UCL) ;

3° Arnaud VERVOORT (UNamur) ;

4° Jean-Christophe PLUMIER (ULg) ;

5° Maryse HOEBEKE (ULg) ;

6° Pascal VAN LAER (ULB) ;

7° Gaëtan NAIZI (HEH) ;

8° Monica BASTREGHI (HE2B) ;

9° Romain ABSIL (HE2B) ;

10° Chantal DEMEULDRE (EPHEC) ;

11° Tom BAULER (ULB) ;

12° Pierre BIELIAVSKY (UCL) ;

13° Kim MENS (UCL) ;

14° Valentin FISCHER (ULg).

Article 21. - Sont nommés membres de la section « Sciences agronomiques et ingénierie biologique » de la Commission d'équivalence :

1° Charles BIELDERS (UCL) ;

2° Nicolas VEREECKEN (ULB) ;

3° Marianne DAWIRS (HEPL) ;

4° Aurore SIQUET (HECh) ;

5° Jean-Philippe LAHOUSTE (HEPHC).

Article 22. - Sont nommés membres de la section « Sciences de l'ingénieur et technologie » de la Commission d'équivalence :

1° Diane THOMAS (UMons) ;

2° Ramin SADRE (UCL) ;

3° Benoît HEINRICHS (ULg) ;

4° Antoine NONCLERCQ (ULB) ;

5° Manuel VERSAEN (HEFF) ;

6° Greta VAN VINCKENROY (HEFF) ;

7° Jacques HOUARD (HEAJ) ;

8° Cédric BRUHAT (HEPHC) ;

9° Dominique DECKERS (HEH).

Article 23. - Sont nommés membres de la section « Art de bâtir et urbanisme » de la Commission d'équivalence :

1° David VANDENBROUCKE (UCL) ;

2° David TIELMAN (ULg) ;

3° Judith LE MAIRE (ULB).

Article 24. - Sont nommés membres de la section « Arts plastiques, visuels et de l'espace » de la Commission d'équivalence :

1° Kevin SALADE (La Cambre) ;

2° Wendy T. LIEBERMANN (ERG) ;

3° Mark STREKER (St Luc-Bxl) ;

4° Philippe ERNOTTE (Arts2) ;

5° Jean-Pierre RENUARD (AC Tournai) ;

6° Elif BUYUKDERE (ARBA Bxl) ;

7° Joël JACOB (HEAJ).

Article 25. - Sont nommés membres de la section « Musique » de la Commission d'équivalence :

1° Frédéric DE ROOS (CRB) ;

2° Vincent HEYLEN (CRB) ;

3° Sophie HALLYNCK (IMEP) ;

4° Eric CHARDON (IMEP) ;

5° Kathleen COESSENS (CRL).

Article 26. - Sont nommés membres de la section « Théâtre et arts de la parole » de la Commission d'équivalence :

1° Frédéric DUSSENNE (Arts2) ;

2° Michaël DELAUNOY (CRB) ;

3° Nathanaël HARCQ (CRL).

Article 27. - Sont nommés membres de la section « Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication » de la Commission d'équivalence :

1° Laurent GROSS (INSAS) ;

2° Thaïs CESAR (ESAC) ;

3° Dick TOMASOVIC (ULg).

Article 27bis. - Sont nommés membres de la section « Danse » de la Commission d'équivalence :

1° Benoît HENNAUT (La Cambre) ;

2° Manon LEDUNE (INSAS).

Article 28. - L'arrêté ministériel du 17 octobre 2024 portant nomination des membres de la Commission d'équivalence des titres, diplômes et certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger est abrogé.

Article 29. - Le présent arrêté entre en vigueur le 21 octobre 2026.

Bruxelles, le 19 octobre 2026.

Pour la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

Pour la Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

Par délégation :

E. GILLIARD,

Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique au sein du Ministère de la Communauté française